



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/47  
20 novembre 2003

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante et unième réunion  
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

**PROPOSITION DE PROJET: MAURICE**

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Elimination

- Mise en œuvre d'un plan de gestion de l'élimination définitive des SAO Allemagne



## **DESCRIPTION DU PROJET**

1. Depuis le début des années 1990, le Gouvernement de l'Île Maurice a réalisé de nombreuses activités d'élimination de SAO qui ont abouti à la réduction des substances contrôlées, qui sont passées de 70 tonnes PAO en 1992 à 7,3 tonnes PAO en 2002. La seule SAO utilisée actuellement en Île Maurice est le CFC-12, qui intervient dans les systèmes de réfrigération de service. La consommation de référence des CFC est de 34,1 tonnes PAO.

### Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

2. Selon les estimations, il existe actuellement environ 160 000 réfrigérateurs domestiques à base de CFC en Île Maurice, 10 000 unités de ce total font l'objet d'un entretien annuel. La population a tendance à remplacer les réfrigérateurs avec de nouveaux appareils sans CFC et, dans certains cas, elle opte pour la conversion des appareils en frigorigènes à base de HFC-134a, même si le coût d'une telle conversion reste très élevé. Les plus grands utilisateurs finaux (entreprises de refroidisseurs et de réfrigérateurs, les entrepôts réfrigérés et les supermarchés) et le secteur des climatiseurs d'automobiles éliminent graduellement l'utilisation de SAO. Tout indique qu'il n'y aura pas grande demande en CFC, de la part de ces secteurs, dans les années à venir.

3. Les systèmes de réfrigération basés sur le R-502 ne sont plus importés. La plupart des climatiseurs à deux blocs utilisent le frigorigène HCFC-22. Les importateurs sont encouragés à importer des équipements qui n'utilisent pas de CFC. Seuls quelques systèmes de climatisation centrale, dans les grands bâtiments publics, utilisent encore des frigorigènes à base de CFC.

4. Les importateurs d'équipement de réfrigération possèdent leurs propres ateliers d'entretien-réparation. Il existe, en outre, environ 150 ateliers, de petite et moyenne tailles, qui utilisent entre 20 et 50 kg de CFC-12 annuellement et qui emploient 300 techniciens.

5. Les prix actuels du kg de frigorigènes sont: 10,15 \$US pour le CFC-12, 6,29 \$US pour le HFC-134a et 2,40 \$US pour le HCFC-22.

### Solvants

6. Une petite quantité de CTC et de TCA est actuellement utilisée principalement dans les applications de laboratoire et le nettoyage à sec. Le plan d'élimination définitive visera l'élimination définitive dans ce secteur.

### Bromure de méthyle

7. Le plus grand consommateur de bromure de méthyle (BM) en Île Maurice est la minoterie. Jusqu'à il y a quelques années, les meuneries utilisaient des phosphines comme fumigène avant de décider de revenir au BM en raison de l'effet de la phosphine sur les composants électroniques des machines.

## Législation

8. Le contrôle des importations de CFC (CFC-11 et CFC-12), HCFC-22 et de TCA est en vigueur depuis 1991 lorsque des dispositions ont été introduites dans la *Supplies Control Act* de 1974. En 1998, cette Loi a été remplacée par une loi portant protection du consommateur (*Consumer Protection (Price and Supplies Control)*), qui prévoyait les dispositions suivantes régissant les SAO:

- (a) Contrôle de toutes les importations de CFC, de halons, HCFC-22 et de TCA. Les importateurs de ces substances doivent demander, au préalable, une autorisation à la Direction de l'importation au niveau du Ministère du commerce, sur recommandation de l'Unité 'Ozone';
- (b) Interdiction de l'importation d'équipements à base de SAO, y compris les climatiseurs automobiles (neufs et d'occasion); et
- (c) Interdiction de produits aérosols à base de CFC, à l'exception des produits pharmaceutiques.

9. Sur recommandation du Ministère de l'environnement, la loi de finances pour l'exercice 2001-2002 prévoyait une taxe de 40% sur les SAO afin de diminuer l'importation et encourager l'utilisation de solutions qui ne contiennent pas de SAO.

## Etat de la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes

10. Le Gouvernement d'Allemagne assiste, depuis 1999, le Gouvernement de Maurice, dans le cadre de la coopération bilatérale, dans la mise en œuvre de son Plan de gestion des frigorigènes (PGF). Cette assistance porte sur: l'élaboration de mesures juridiques et politiques dont des instruments économiques; la formation aux bonnes méthodes d'entretien des équipements de réfrigération; la formation des agents des douanes; et la récupération et le recyclage de CFC.

11. Des formateurs issus du Centre de formation professionnelle et du secteur industriel ont été formés, en Allemagne, aux bonnes méthodes d'entretien. Ces formateurs ont été ensuite chargés de former quelques 60 techniciens employés dans des petits ateliers d'entretien-réparation ou des entreprises d'importation, qui fournissent des services après-vente. Ces formateurs continuent à dispenser des cours régulièrement.

12. Des agents des douanes ont bénéficié d'une formation dans le cadre d'un atelier organisé en 2000; une autre formation a été dispensée à deux formateurs des douanes lors d'un atelier régional organisé aux Seychelles. De même, trois ateliers d'une journée ont été organisés par l'Unité 'Ozone' afin de mieux sensibiliser les chefs d'ateliers, les chefs des équipes d'entretien, les décideurs et responsables publics, les agents des douanes et d'autres, aux problèmes de la couche d'ozone.

13. Le programme de récupération et de recyclage a été mis en oeuvre également. Un stage de 10 semaines, organisé en soirée, a permis de former des techniciens à l'utilisation et la

réparation des systèmes de récupération fournis. Trente-cinq unités de récupération ont été distribuées. Comme le prix du CFC-12 a augmenté l'année dernière, le secteur de l'entretien a opté pour la conversion des réfrigérants sans CFC (quand cela est possible) ou le remplacement pur et simple notamment pour les réfrigérateurs domestiques. Les unités de récupération et de recyclage se sont avérées fort utiles pour l'entretien des grandes unités de réfrigération à usage commercial ou des climatiseurs.

14. Le projet de récupération et de recyclage prévoyait également une activité de démonstration (devant servir de modèle pour le reste des opérateurs du secteur) sur le savoir-faire technique nécessaire à la conversion de chambres froides à base de CFC en équipements sans CFC. Sur la base de l'expérience ainsi acquise et de la réussite de cette démonstration, la Commission de promotion agricole a décidé de convertir le reste des chambres froides et du matériel de réfrigération commerciale dont le coût dépasse 1 million de \$US.

#### Activités supplémentaires proposées

15. Le Gouvernement de Maurice a soumis un plan de gestion de l'élimination définitive des SAO (PGEF) destiné à éliminer complètement et définitivement la consommation de SAO d'ici janvier 2007.

16. Ce plan de gestion de l'élimination des SAO comprend un volet d'assistance technique pour l'élaboration de mesures politiques visant à réduire, puis éliminer, les importations de SAO; une formation supplémentaires pour les agents des douanes et les techniciens intervenant dans l'entretien du matériel de réfrigération; le transfert de technologie pour les besoins de reconversion de certains systèmes basés sur les CFC; l'organisation d'un atelier de travail au bénéfice des utilisateurs de solvants; et un programme incitatif destiné à encourager ces utilisateurs à opter pour des techniques nouvelles et alternatives.

17. Le coût de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des SAO de Maurice est estimé à 995 000 \$US. Sur ce montant, le Gouvernement de Maurice demande au Fonds multilatéral d'en financer 212 030 \$US.

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT**

### **OBSERVATIONS**

18. Le Secrétariat a attiré l'attention du Gouvernement d'Allemagne aux décisions pertinentes que le Comité exécutif a prises au sujet de la conversion des plans de gestion des frigorigènes actualisés en plans de gestion de l'élimination des SAO, notamment la Décision 40/21 par laquelle le Comité exécutif a appelé les Parties visées à l'Article 5 et concernées à faire en sorte que toutes les dispositions de la Décision 38/64 soient appliquées avant de soumettre les projets en tant que plans de gestion de l'élimination des SAO. Concernant les critères arrêtés par le Comité exécutif pour le financement des projets en vue d'accélérer l'élimination ou en maintenir le rythme (Décision 40/7), le Secrétariat a observé que sur les six critères énumérés dans cette décision, les critères 4 et 5 (les pays pour lesquels la préparation de projet a été

approuvée et utilisée; et les pays à faible niveau de consommation résiduelle au cas par cas) pourraient s'appliquer à l'Île Maurice.

19. A cet égard, le Secrétariat a été informé que le Gouvernement de Maurice avait décidé d'aller pour l'élimination définitive des SAO bien la date butoir de 2010. Lors de la préparation de la proposition de projet, le Gouvernement a été informé de toutes les obligations et conditions que le pays aura à satisfaire pour la réalisation d'un plan de gestion de l'élimination des SAO.

20. Le Secrétariat a demandé des clarifications sur la formation additionnelle destinée aux techniciens chargés de l'entretien des équipements de réfrigération et qui a été proposée en tant qu'élément du plan de gestion de l'élimination des SAO comprenant une formation sur les frigorigènes d'hydrocarbures. Le Gouvernement d'Allemagne a indiqué que Maurice dispose d'une politique environnementale nationale qui vise non seulement l'élimination totale et définitive de l'utilisation des SAO mais limite également le recours à des technologies porteuses d'un risque de réchauffement de la planète. Comme la communauté internationale et les grandes entreprises plaident pour le recours aux frigorigènes d'hydrocarbures comme solution durable, l'Île Maurice souhaiterait former ses opérateurs à l'utilisation de ce type de frigorigènes. En outre, Maurice a décidé de convertir, quand cela est possible, les équipements actuels à base de CFC et de HCFC en équipements à base d'hydrocarbures et d'arriver à l'élimination totale et définitive des HCFC d'ici 2020 si possible.

21. Le plan de gestion de l'élimination des SAO comprend des demandes d'élaboration de politiques supplémentaires et de modules de formation pour les agents des douanes et les techniciens spécialisés dans le matériel frigorifique (85 000 \$US). Compte tenu de la réglementation des SAO déjà en place et des programmes de formation déjà réalisés, le Secrétariat a suggéré d'utiliser le même niveau de financement pour mieux équiper les ateliers agréés en leur fournissant les outils de base à même d'améliorer la gestion des frigorigènes au niveau de ces ateliers. Le Secrétariat a été informé que les activités prévues dans le cadre du plan de gestion de l'élimination des SAO ont été choisies sur la base des discussions qui ont eu lieu entre le Gouvernement de Maurice et les principales parties prenantes (les opérateurs, les services des douanes et l'Unité 'Ozone'). Cependant, l'Unité 'Ozone' s'apprêterait à débattre de la suggestion du Secrétariat avec les opérateurs du secteur.

22. Le Secrétariat et le Gouvernement d'Allemagne ont également étudié et convenu du coût total du plan de gestion de l'élimination des SAO, à la lumière de la Décision 31/48 et d'autres projets de type plan de gestion de l'élimination des SAO que d'autres pays PFV ont présentés et qui ont été approuvés par le Comité exécutif.

23. L'accord intervenu entre le Gouvernement de Maurice et le Comité exécutif pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des SAO sera finalisé avant la date de la 41<sup>ème</sup> réunion.

## **RECOMMANDATION**

24. Aux termes de la Décision 38/64 (financement des plans d'élimination définitive des CFC dans les pays PFV pourrait être examiné au cas par cas), le plan de gestion de l'élimination des SAO de Maurice est présenté pour être évalué individuellement. Le Comité exécutif pourrait

souhaiter retenir ce projet compte tenu du fait que toutes les questions de coût et de stratégies ont été réglées entre le Gouvernement d'Allemagne et le Secrétariat du Fonds.

-----